L'actu
Infor'Ama
Votre bulletin communal

EDITO

Chères citoyennes et chers citoyens de Jehay, Ampsin, Ombret, Flône et Amay,

Malgré la crise sanitaire que nous traversons, le projet de budget 2021 proposé est un parfait équilibre entre le maintien d'un service qualitatif orienté citoyen et le renforcement de la solidarité mais aussi de l'accompagnement social.

Les moyens dégagés suite aux nombreuses mesures de gestion permettent d'augmenter significativement la dotation au CPAS ainsi que de renforcer les équipes (valorisation des compétences, second pilier pension, ...) et les infrastructures de l'Administration.

Les prévisions se veulent assurément prudentes d'autant que les perspectives ne sont pas des plus favorables compte tenu des soubresauts économiques de la crise sanitaire, de la charge que représente pour l'avenir la cotisation de responsabilisation mais également les incertitudes qui planent sur certaines recettes (dividendes Enodia, Engie-ELECTRABEL).

La programmation extraordinaire contenue tient compte de nos moyens et de la maîtrise de la dette avec néanmoins la silhouette d'un bâtiment commun avec le CPAS qui se dessine peu à peu.

Dans la poursuite d'une saine gestion des finances communales, il conviendra d'être particulièrement attentif à la clôture du Compte 2020 afin d'ajuster notre trajectoire budgétaire et les orientations qui en découlent.

■ *Luc Mélon*
Echevin des Finances

N° 70
FEVRIER 2021
www.amay.be

News bibliothèque | 2 - 3
Eclairage public
Nettoyage de printemps
PIST'H

4 - 5
BUDGET COMMUNAL 2021

Info santé
Habitation numéro | 6 - 7 - 8
Quoi de neuf dans nos écoles ?
Tribunes politiques
Bibliobus - Prix Environnement
Agenda

NEWS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Notre bibliothécaire a reçu une centaine de nouveaux titres flambant neufs. Imaginez, trois caisses pleines qui n'attendent plus que vous, chers lecteurs(-trices).

Cette commande comporte de nombreux titres : albums jeunesse, BD jeunesse et adulte, mangas, romans, et documentaires.

La bibliothèque voit ses premiers **mangas** arriver en rayon avec les premiers tomes des Chevaliers du zodiaque.

Les adultes ne sont pas en reste avec **l'intégrale de Largo Winch** qui a pris place sur les étagères.

Des auteurs et illustrateurs bien de chez nous débarquent aussi dans les rayons, avec L'Aigle et l'oiseau de Sœur Céline et de la jeune illustratrice hutoise, Delphine Lismonde.

De nombreux albums envahissent également la section jeunesse.

Nous vous invitons à venir découvrir toutes ces nouveautés !

PETIT RAPPEL

Dans le respect des mesures sanitaires, il est prévu un système de **"click & collect"** amélioré.

Il est proposé aux lecteurs une « box littéraire » réalisée selon ses goûts.

Pour ce faire les lecteurs sont invités à compléter un formulaire Google via le lien : https://forms.gle/GFDsBgWRGjuM7MMr5. Une fois ce document complété, un jour et une heure de rendez-vous seront fixés avec le lecteur pour venir retirer sa « box ».

Bien entendu, pour ceux qui ne pourraient compléter le document google form, il existe une version Word accessible sur notre site web www.amay.be

Et les lecteurs ne disposants pas d'ordinateurs peuvent contacter directement la bibliothèque. Notre agent complètera le bon de commande manuellement par mail et/ou par téléphone (aux heures d'ouverture indiquées ici plus bas).

La bibliothèque sera ouverte à ses horaires habituels :

Lundi : 10h-12h et de 15h-18h

Mercredi: 13h-18h • Samedi: 9h-13h

ⓘ **Contactez-nous : 085/612.131**
ou biblio-ludotheque@amay.be

ECLAIRAGE PUBLIC : ON PASSE AUX LEDS !

La Commune d'Amay va renouveler l'ensemble de son parc d'éclairage public sur les voiries communales d'ici 2024.

Les communes sont impliquées, de longue date, dans le domaine de l'énergie. Elles sont aujourd'hui encore des acteurs incontournables pour relever les défis actuels de la transition énergétique, notamment par la maîtrise des consommations énergétiques.

Dans notre commune, 2.800 lampes sodium basse et haute pression seront ainsi remplacées par du LED.

Cette opération, d'un montant total estimé de 1.060.000€, est subsidiée à hauteur de 55% par Resa et de 45% par ELECTRABEL.

Le passage aux LEDS permettra de réduire les consommations d'électricité de 530 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 180 ménages. **L'économie financière se chiffre à plus de 82.000€ par an.**

De plus, la durée de vie des LEDS étant 3 à 6 fois plus importante que les lampes présentes actuellement, **les entretiens seront ainsi réduits.** Cela permettra également de diminuer la pollution lumineuse y liée. Grâce aux subsides de Resa et d'ELECTRABEL, le temps de retour de cette opération est de moins de six ans.

Le passage aux LEDS, initialement prévu en 2020, démarrera cette année. Dès 2021, 718 lampes seront donc remplacées suivant une étude réalisée et proposée par Resa qui détermine l'ordre de remplacement des luminaires.

Parmi les critères retenus, **Didier Lacroix, notre échevin de l'Environnement** a insisté pour que la vétusté et l'économie potentielle soient les critères retenus. Seules les crosses et armatures seront remplacées. Ces travaux s'étaleront sur deux mois.

« On a décidé de remplacer l'éclairage qui arrivait en fin de vie par du matériel à la pointe de la technologie. Ces LEDS ont une grande fiabilité pour plusieurs années. Le passage aux LEDS est source d'améliorations : en termes d'économies d'énergie, de visibilité et de réduction de l'entretien. », précise Didier Lacroix.

Dans le cadre du projet Renowatt, il est prévu également d'effectuer un relighting du hall omnisports Robert Collignon, du stade de la Gravière et du Centre culturel.

Les rues concernées par la première phase sont les suivantes :

Chaussée de Tongres	Rue Sart-Wesmael	Rue Goset
Cour Dony	Rue Defooz	Rue Hodinfosse
Place Gustave Rome	Rue des Briquetiers	Rue Joseph Wauters
Rue Albert 1er	Rue des Ecoles	Rue Julien Jacquet
Rue aux Terrasses	Rue des Fontaines	Rue Lambermont
Rue Bois de Mer	Rue des Genêts	Rue Le Sart
Rue Bure à l'Eau	Rue des Larrons	Rue Léopold Riga
Rue Courte	Rue des Sports	Rue Naimont
Rue de Biber	Rue des Tendeurs	Rue Paireuses
Rue de la Carrière	Rue Désiré Léga	Rue Pâquette
Rue de la Cloche	Rue du Chemin de Fer	Rue Ponthière
Rue de la Croix Rouge	Rue du Loup	Rue Richemont
Rue de la Liberté	Rue du Moulin	Rue Roua
Rue Marchandise	Rue du Nord Belge	Rue Saint-Pompée
Rue de la Paix	Rue du Parc Industriel	Rue Sous-Richemont
Rue Rochette	Rue du Pont	Rue Vigneux
Rue de la Sablière	Rue du Vieux Roua	Thier Philippart
Rue de l'Aîte	Rue Emile Vandervelde	Rue du Cimetière
Rue de l'Hôpital	Rue Fond de Piroz	Chaussée Romaine
Rue de l'Industrie	Rue Fontaine Deltour	Rue de la Kérité
		Rue René Dupont

Pendant la période de transition (entre maintenant et le début des travaux), Resa a décidé de ne pas procéder au remplacement des ampoules en cas de panne. Cette disposition ne concerne que la première phase du chantier et donc les rues reprises ci-dessus.

La planification des travaux sera organisée en collaboration avec notre service Mobilité afin qu'ils se déroulent dans les meilleures conditions possibles pour les riverains.

ⓘ **Le service Environnement reste à votre disposition pour toute question que vous jugeriez utile au 085/310 545.**

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Inscriptions dès février

Notre commune participera à la 7 e édition du Grand Nettoyage de Printemps qui se déroulera les 25, 26, 27 & 28 mars partout en Wallonie.

Mobiliser les citoyens **pour donner un coup d'éclat à leur rue, leur quartier, leur village, un parc ou un chemin de promenade** en ramassant les déchets abandonnés : **voilà l'objectif du Grand Nettoyage de Printemps.**

Comme lors de la 6e édition, un 4e jour est prévu pour permettre aux temps partiels et télé-travailleurs du vendredi d'également participer, et aux entreprises de répartir la participation sur deux jours tout en maintenant la continuité des activités de l'entreprise.

Précision : cette opération pourra soit être annulée soit reportée en fonction de la situation sanitaire

Infos pratiques

Du 25.03.2021 au 28.03.2021 • Gratuit

+32 (0)81 32 26 40 - info@bewapp.be

ⓘ : www.wallonieplspropre.be ou gnp@bewapp.be

PIST'H : CONDUIRE APRÈS UN ACCIDENT …

Le Département d'Aptitude à la Conduite (DAC) gère la procédure relative à l'aptitude à la conduite pour la Wallonie.

Le DAC a pour mission d'évaluer et de déterminer l'aptitude à conduire ainsi que les aménagements éventuels à apporter au véhicule de candidats ou détenteurs d'un permis de conduire qui, suite à une affection médicale, une maladie ou un accident de la vie, présentent une diminution des aptitudes fonctionnelles (physiques et/ou psychiques) pouvant influencer négativement la conduite d'un véhicule.

Les capacités fonctionnelles en lien avec la conduite automobile comprennent notamment, mais sans s'y limiter : la vue, l'ouïe, la mobilité, la préhension (capacité à saisir les objets avec les mains) la manipulation, la force, la coordination, la sensibilité, les capacités cognitives (concentration, attention (divisée et/ou sélective), distractibilité, traitement de l'information, anticipation, planification…).

Votre médecin est le premier maillon de l'évaluation de l'aptitude à la conduite et détermine si vos capacités fonctionnelles sont atteintes et s'il est nécessaire de vous adresser au DAC.

Le DAC ne délivre pas de permis de conduire mais une attestation d'aptitude à la conduite. Se faire évaluer par le DAC n'équivaut donc pas à repasser son permis de conduire.

Conditions :

1. **Vous êtes demandeur d'un permis ou possédez déjà un permis de conduire**

et : vous pensez que votre condition physique ne répond pas aux critères médicaux ;

ou vous souffrez d'un trouble fonctionnel qui peut entraîne des difficultés lors de la conduite d'un véhicule à moteur (cyclomoteur, moto, quad, auto, camionnette, tracteur …).

2. **OU Vous êtes en possession d'un permis de conduire à validité limitée et désirez prolonger sa durée de validité.**
3. **OU Vous êtes envoyé au DAC par les autorités, un médecin examinateur, une compagnie d'assurances ou autre.**

Dans chacun de ces cas, le DAC déterminera si vous êtes apte à conduire un véhicule, moyennant éventuellement certaines adaptations, conditions ou limitations (port de lunettes obligatoire, conduite uniquement autorisée en plein jour, vitesse limitée…).

Le DAC donne également des conseils concernant la transformation de votre véhicule :

- les aspects ergonomiques des adaptations ;
- le transport, tant du passager que du conducteur, dans un siège-auto qui n'est pas d'origine (tel un fauteuil roulant) ;
- l'embarquement du fauteuil roulant ;
- le port de la ceinture.

Les adaptations du poste de conduite et les transformations du véhicule peuvent, sous certaines conditions, faire l'objet d'une intervention financière de l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ).

Qui contacter ?

Département d'Aptitude à la Conduite (DAC) Agence Wallonne pour la Sécurité Routière

Chaussée de Liège, 654C 5100 JAMBES

081/14.04.00 - dac@awsr.be

https://www.awsr.be/departement-aptitude-la-conduite

BUDGET COMMUNAL 2021

Le Conseil communal a donc adopté le 17 décembre dernier les budgets ordinaire et extraordinaire de notre Commune pour l'exercice 2021

Nous vous proposons de vous communiquer quelques éléments d'information sur l'importance et les contraintes liées à l'élaboration budgétaire ainsi que sur son utilité dans votre quotidien en tant que citoyen amaytois.

Ces informations vous permettront, nous l'espérons, de mieux comprendre le fonctionnement de la Commune et plus largement sa structure financière, avec la mise en évidence de ses points forts et de ses faiblesses et de répondre aux questions que vous pourriez vous poser.

L'élaboration du budget communal est un acte important de la vie locale

Le budget communal est essentiel : il prévoit l'ensemble des recettes et dépenses qu'une commune va effectuer durant une année civile complète, du 1er janvier au 31 décembre.

Avec lui, nous disposons d'une planification des projets et des décisions importantes, cela permet aux responsables politiques de piloter la Commune avec des perspectives concrètes. C'est donc un outil indispensable pour maîtriser les coûts et se prémunir contre une gestion non adéquate de nos ressources.

Les pouvoirs locaux sont mis sous pression

Il existe chez tous les responsables locaux, bourgmestres en tête, l'absolue nécessité de pousser un cri d'alarme destiné aux décideurs des autres niveaux de pouvoir.

Depuis plusieurs années, les Communes endurent les effets d'une crise financière mettant à mal les trajectoires budgétaires. Vient s'ajouter à cette crise financière, la crise sanitaire que nous connaissons actuellement qui impacte durement la situation économique à tous les niveaux.

Dans ce contexte, les Communes sont contraintes de réfléchir plus encore à l'opportunité d'engager le moindre euro public afin d'éviter un dérapage budgétaire tout en renforçant la solidarité envers les citoyens les plus fragilisés.

De plus en plus de personnes touchées par la crise ou exclues du chômage ont besoin du CPAS, impactant de manière significative les dépenses, sous forme de Revenu d'Intégration Sociale ou d'aide financière ponctuelle ou régulière.

La Commune se doit d'intervenir financièrement afin de soulager son partenaire le CPAS, véritable fer de lance de notre politique sociale. Cette année, la dotation communale au profit du CPAS s'élève à 1.735.427,46€ + une dotation complémentaire de 392.299,62€ allouée suite au contexte sanitaire et social si particulier.

Le graphique qui suit nous montre l'augmentation croissante de la dotation communale au CPAS qui, depuis 2010, est passée de 1.246.446,96€ à 2.127.727,08€ en 2021; soit une hausse de 70,70%.

L'exercice budgétaire 2021 pour notre Commune a été difficile à réaliser

En termes d'investissements, nous prévoyons des projets concrets, à taille humaine qui tiennent compte de la maîtrise de la dette et qui ont une valeur ajoutée pour la collectivité, les générations futures et la préservation du patrimoine communal.

Parmi ces projets d'investissement, retenons notamment :

- les investissements dans nos **écoles** (extension, rénovation, aménagement et acquisition d'un car scolaire) afin d'accueillir nos enfants dans des conditions optimales (2.355.000€);
- les investissements dans les **projets économiseurs d'énergie** permettant de réduire les dépenses de fonctionnement dans un délai court ; avec le projet Renowatt pour le Hall des sports, le stade de la Gravière et le Centre culturel (325.000€)
- les investissements dans **l'amélioration des voiries** (175.000€), la reconstruction d'un tarmac de liaison pour le transport en mode doux entre la Paix Dieu et Villers-le-Bouillet (100.000€) ;
- le placement de bulles à verre enterrées (40.000€);
- les investissements dans la **sécurité,** avec l'aménagement d'un ralentisseur rue des Genêts (4.000€), l'éclairage de la voirie Ponthière (60.000€), la phase 2 du renouvellement de l'éclairage public avec des leds (110.000€), l'installation de radars préventifs (20.000€) et la création d'un parking à vélo (9.000€).

Amay prévoit des investissements pour un montant total de 6.795.703,81€

les investissements dans **l'aménagement de nos cimetières,** avec la réfection du mur du cimetière d'Ampsin (50.000€)

Que faites-vous de notre argent?

Nos Dépenses

Ce graphique met en évidence la part représentée par les coûts en personnel qui constituent la dépense budgétaire la plus conséquente (47,19%). Le renforcement des équipes à travers la valorisation des compétences, l'engagement des agents, la constitution d'un second pilier de pension,... permet de maintenir un service qualitatif aux citoyens. D'où l'intérêt d'une budgétisation et d'un contrôle efficaces par l'Administration.

Ce graphique démontre aussi la part importante (30,55%) allouée aux dépenses de transferts qui sont constituées principalement par la dotation du CPAS.

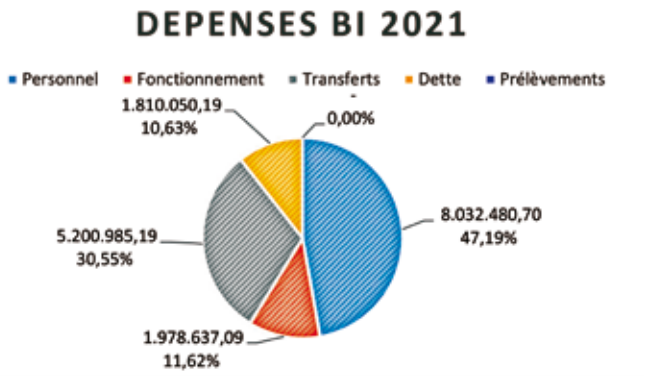

Nos Recettes

Les recettes de la Commune sont constituées d'une part, de taxes et redevances. Celles-ci alimentant directement la caisse communale pour la période 2021-2025 permettent d'inscrire une prévision de recettes de 1.403.893,22€ (hors additionnels et compensations régionales). D'autre part, le reste des recettes consiste essentiellement en un transfert (également composé de taxes et d'impôts) provenant du Fonds des Communes et de nos Autorités de tutelle, à savoir l'Etat fédéral et la Région wallonne.

Ce graphique nous indique que les recettes sont majoritairement constituées de transferts issus principalement du Fonds des Communes et des Additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier.

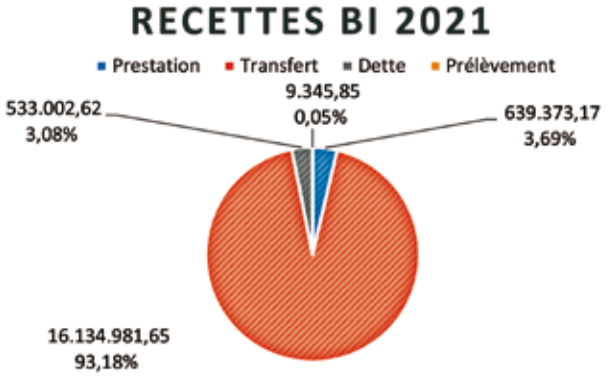

Par rapport à l'exercice précédent, la prévision des recettes IPP diminue de 3,8%, ceci reflète les conséquences de la crise Covid. Pertes d'emploi et chômages économiques ont diminué vos revenus et donc le montant des taxes revenant à la Commune. A contrario, la prévision des recettes pour les additionnels au précompte immobilier augmente de 2,6% par rapport aux prévisions de 2020.

Maîtrise de la dette

Le graphique ci-dessous nous indique que le poids de la dette est passé de 1.895.908,25€ en 2005 à 1.810.050,19€ en 2021; ce qui représente une diminution de l'ordre de 4,53%.

Ce graphique montre qu'après plusieurs années de restrictions afin de retrouver une santé financière, la Commune peut réinvestir de manière raisonnée pour améliorer le bien-être de tous. Cette année encore, tout est sous contrôle et les projections les plus contraignantes sont intégrées. L'endettement respecte la limite de la balise prédéfinie et nous permet une capacité d'emprunt pluriannuelle (2019-2024) fixée à 160€/habitant/an afin de garantir la solidarité avec nos partenaires, préserver l'emploi et le service aux citoyens.

Le remboursement des emprunts représentent 10,63% des dépenses communales.

Conclusion

Le contexte socio-économique de notre région est des plus précaires. Grâce aux mesures de gestion prises par notre Administration, nous avons réussi à boucler un budget en équilibre malgré l'augmentation des charges sociales et les incertitudes face certaines sources de recettes.

Nous devrons, plus que jamais, garder notre cap : développer des projets à taille humaine, tenables financièrement, qui répondent à vos besoins du quotidien et ajuster notre trajectoire budgétaire chaque fois que c'est nécessaire.

UNE INFO POUR VOTRE SANTÉ !

LA COHÉRENCE CARDIAQUE

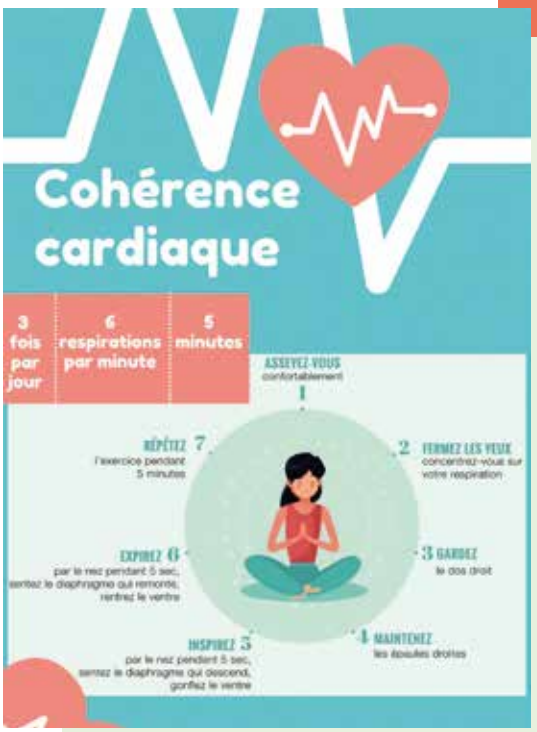

La cohérence cardiaque est une pratique personnelle de la gestion du stress et des émotions qui entraine de nombreux bienfaits sur la santé physique, mentale et émotionnelle.

Cette technique simple permet d'apprendre à contrôler sa respiration afin de réguler son stress et son anxiété.

La variabilité cardiaque, ou l'écart entre deux battements de cœur, nous renseigne sur notre état de stress : une variabilité non cohérente est signe de stress.

Comment cela fonctionne?

La respiration qui équilibre : 5 secondes à L'INSPIRATION et 5 secondes à L'EXPIRATION

Soit 6 respirations par minute. Ainsi, nous sommes quasi certains d'atteindre cet état d'équilibre de cohérence cardiaque.

Un cycle dure 5 minutes, à pratiquer 3 fois par jour.

Pourquoi 3 fois par jour?

Parce que les effets bénéfiques de la pratique ne persistent que quelques heures (entre 3 et 6 heures). Une durée moyenne de 4 heures entre chaque pratique est donc recommandée.

N'hésitez pas à télécharger l'appli « Respirelax » dans Apple ou Google Store pour accompagner votre pratique.

Sources

www.psychologies.com/Bien-etre/Stress/Gestion-du-stress/Articles-et-Dossiers/Utiliser-la-coherence-cardiaque-pour-apaiser-son-stress

www.passeportsante.net/fr/Therapies/Guide/Fiche.aspx?doc=la-coherence-cardiaque

NUMÉROTATION DES HABITATIONS

124 / 3

Certaines habitations ne sont pas toujours clairement identifiables (absence ou manque de visibilité de la numérotation). Voici un petit rappel des articles 19 et 20 du Règlement Général de Police à ce sujet.

Article 19

Le Bourgmestre désigne le numéro de police qui sera apposé aux maisons habitées ou non, ainsi qu'aux bâtiments destinés ou non à l'habitation et ayant une issue directe et particulière.

Le propriétaire, ou l'occupant du bâtiment, a l'obligation d'apposer le numéro de police de façon visible de la voie publique.

En ce qui concerne les immeubles et immeubles à logements multiples, chaque appartement se verra attribuer un numéro composé du numéro de l'immeuble, séparé par une barre verticale, du numéro de l'étage et de celui de l'appartement.

Article 20

En cas de reconstruction ou de modification de la façade, le propriétaire est tenu de replacer le ou les numéros à ses frais.

Il est défendu d'endommager, de salir ou de modifier les numéros et de s'opposer à leur modification lorsque l'autorité jugera utile de les modifier.

Bravo ! QUOI DE NEUF DANS NOS ÉCOLES ?

#1 Cette année, le Centre culturel d'Amay, dont un des objectifs est d'externaliser la culture, permet, grâce à plusieurs appels à projet, à de nombreux artistes de réaliser en **partenariat avec les écoles de l'entité amaytoises, des collaborations durables** dans des classes. Parmi ces projets de collaboration, il y a le **projet « André Borbé, son roman et nous »** avec la classe de 5e année de **l'école communale des Thiers.**

Sur le mode d'un cercle littéraire, l'auteur, André Borbé, discute de son nouveau roman avec les élèves. Ces derniers sont invités à motiver leur avis par le biais d'échanges et de débats. Des ateliers d'écriture leur sont proposés, toujours en compagnie de l'auteur, en vue de réaliser un booktube. Ils auront également la possibilité de présenter leur œuvre sur la radio locale.

#2 En décembre dernier, de retour du bois, les enfants de **l'école communale du Préa**, ont eu la joie de découvrir que Père Noël leur avait déposé un petit cadeau sous le sapin ! Il faut dire que nos petits bouts s'étaient donnés pour leur **danse de Noël !**

ecolo
Ampsin Flône Jehay Ombret Amay

Bientôt le printemps !

En cette fin d'hiver, nous sommes toutes et tous impatients de voir arriver le printemps.

Cette période de l'année est synonyme de renouveau de la nature : les bourgeons, les fleurs, l'allongement des journées et le retour de la lumière !

Cette année particulièrement, elle sera également synonyme de renouveau et d'espoir pour notre vie en société, qui a subi des contraintes exceptionnelles depuis bientôt 12 mois. Nous voulons toutes et tous retrouver nos activités, nos contacts humains. Nous avons pris conscience à quel point nos contacts humains et chaleureux ont de l'importance dans nos vies.

Mais voulons-nous vraiment revenir complètement au « monde d'avant » ? Sans aucun changement ? Non.

Puisse ce renouveau être l'occasion de concrétiser et pérenniser des changements positifs dans nos modes de vie : plus (+) de proximité, de circuits courts, d'activités locales et moins de voyages lointains. Moins de gaspillage. Plus (+) de nature et d'activités physiques, de convivialité et de chaleur humaine dont nous avons absolument besoin. Plus (+) de bienveillance qui permet des échanges fructueux, enrichissants. Toutes ces valeurs positives ont pris de l'importance, et c'est une bonne chose. Cet épisode a été l'occasion de prendre conscience des conséquences concrètes de nos actes. Les conséquences sur soi, sur son entourrage familial, sur son environnement proche ou lointain, sur le présent, mais également sur l'avenir.

Bien se préparer en automne et en hiver, c'est s'assurer d'un printemps bourgeonnant.

Soyons satisfaits du travail de préparation nécessaire pour recueillir les fruits plus tard.

C'est peut-être ça aussi, le plaisir de la vie en société : Être satisfait d'accepter certaines contraintes, si elles sont profitables à la communauté, à l'instant présent ou à l'avenir.

Vivement le printemps !

Eric Englebert,
Pour Ecolo Amay.
slecoloamay@gmail.com

AMAY PLUS
LA FORCE DE NOS IDÉES

Budget 2021 : brève analyse et position de notre groupe

La crise importante du coronavirus conduit un certain nombre de personnes supplémentaires et « nouvelles » personnes vers les portes du CPAS.

Les portes du CPAS sont pourtant difficilement poussées vu la connotation quelque peu péjorative du terme « CPAS » - Centre Public d'Action Sociale - créé par la Loi de 1976 et dont uniquement le mot « ACTION » a été introduit depuis lors en remplacement du mot « AIDE ».

Notre société a évolué, les tâches de cette administration ont été démultipliées et la crise sanitaire a boosté les demandes nombreuses et diverses … Nous devrions – peut-être – penser à revoir le nom de cette administration en l'appelant « Maison des Solidarités » permettant, à tout un chacun, d'en ouvrir la porte sans honte ni hésitation … en ayant l'espoir d'une spirale positive dans une société réellement solidaire.

L'établissement du budget prévisionnel annuel est l'occasion de remercier, surtout en cette période difficile, le travail des agents communaux et de l'ensemble des collaborateurs et des différents services.

Cependant, la crise du coronavirus ne peut tout justifier au niveau de la gestion politique communale !

Il faut relever l'augmentation de la dotation du CPAS mais cet élément était attendu, vu le contexte, mais surtout, depuis déjà quelques années…

Concernant le vote du budget 2021, le groupe s'est abstenu, étant donné, notamment, et, principalement, à l'extraordinaire, le report de certains dossiers d'année en année, la présence d'articles budgétaires relatifs à des projets reportés et/ou abandonnés, au manque de vision prospective, analytique et prévisionnelle de la majorité ECOLO ainsi qu'à son manque tout simplement de projets concrets et novateurs.

Le Comité politique.

Soutenez le Mouvement AMAY.PLUS

PS

Interventions lors de la Présentation du Budget 2021 Conseil communal 17 décembre 2020

Angelo Ianiero : L'augmentation de la dotation au Cpas, l'adhésion au 2e pilier de pension pour les agents non nommés sont des points positifs de ce budget.

Au niveau négatif, notons par exemple au niveau du budget extraordinaire, les reprogrammations pour non engagement de certains travaux qui entraîneront encore des retards notamment pour l'école de Jehay, pour le skate Park, ainsi que des travaux complémentaires à la salle des Mirlondaines.

Pour ces motifs, notre groupe lors du vote s'est abstenu en espérant malgré le contexte des avancées lors des modifications budgétaires ultérieures.

Samuel Moiny : Une autre dimension que nous souhaitons aborder, c'est la situation covid. Nous avions proposé dès les mois de mai/juin des mesures pour venir en aide aux commerces, aux habitants et à l'associatif. Ces remarques, vous ne les avez pas prises en considération et avez décidés seuls qu'il était trop tôt pour agir.

Or nous avons devant les yeux un budget 2021 qui s'inscrit dans une temporalité plus longue, durant laquelle le déconfinement devrait avoir lieu. Et nous ne voyons pas d'articles budgétaires significatifs allant dans le sens de nos demandes, ni l'affirmation de votre part d'une volonté de mener une politique ambitieuse de relance.

Notre groupe est convaincu que si Amay a déjà agi face à l'urgence, il nous reste maintenant à poser des actes pour la relance, ce que nous n'avons pas encore fait. C'est dans cette perspective que notre groupe vous propose de revenir sur nos propositions en vue d'une prochaine modification budgétaire.

Samuel Moiny

Mardi 2 février - 17h30 à 20h
Collecte de sang
Gymnase communal Amay
Rue de l'Hôpital

Jeudi 4 février - 15h30 à 18h
Collecte de sang
Gymnase communal Ampsin
Rue Chènia 18

Le dimanche 7 février
Repair Café
de 10 à 14h
Amay'nagement - Ch F. Terwagne

Du 15 au 19 février
Stage de Carnaval

Mardi 23 février à 20h
Conseil communal
www.amay.be

HORAIRE DU BIBLIOBUS

Parce que l'accès à la culture et à l'information pour tous est primordial, le bibliobus de la Communauté française fait une halte dans notre Commune les 1er ou 3e mardis de chaque mois à plusieurs endroits.

Les prêts de livres sont consentis pour 2 passages et sont renouvelables une fois. La réservation des livres s'effectue lors de votre visite au Bibliobus, par lettre ou par e-mail. Exceptionnellement, en cas d'urgence, les ouvrages peuvent être réservés par téléphone.

Passage du bibliobus	OMBRET (9h-10h)	JEHAY (13h30-14h30)
Février - 2	**Ecole communale**	**Ecole communale**
Mars - 16	Grand Route, 50	Rue du Tambour, 27
Avril - 20	**AMAY (10h05-10h50)**	**AMPSIN (14h45-15h30)**
Mai - 18	**Ecole communale du Rivage**	**Ecole communale**
Juin - 1	Allée du Rivage, 12	Rue Aux Chevaux, 6
	AMAY (11h-12h)	**JEHAY (15h45-16h30)**
	Ecole communale des Tilleuls	**Crèche Les Bienveilleuses**
	Rue de l'Hôpital, 1	Rue du Tambour, 92

PRIX DE L'ENVIRONNEMENT 2020

La Province de Liège, soucieuse de l'avenir du territoire, a mis en place plusieurs initiatives depuis 2006, afin de diminuer son impact carbone sur le territoire.

Afin d'impliquer les acteurs du territoire dans ce mouvement, la Province de Liège organise depuis 2016 le Prix de l'Environnement.

Pour couvrir les différentes franges de la population, le prix est décerné à des étudiants/établissements scolaires, des citoyens, des associations ou encore des entreprises.

Chacune des quatre catégories reçoit un prix de 1.500,00 € et bénéficie de publicité dans différents médias.

Cocorico ! La crèche Les bienveilleuses à Jehay est lauréate du Prix de l'environnement 2020 de la Province de Liège en catégorie entreprise. Une reconnaissance officielle pour ce projet d'éco-crèche à accessibilité horaire renforcée qui ouvrira ses portes début 2021 à Jehay.

Pour l'agenda des manifestations culturelles et de la vie associative, n'oubliez pas de consulter **"Rendez-vous"**, le journal bimestriel du Centre Culturel d'Amay (☎ 085 31 24 46) ainsi que le **calendrier d'Intradel.**

Distribué par points de dépôts chaque mois (sauf juillet et août)

Téléchargez gratuitement App mobile "Amay" via Google Play ou l'App Store.

En pdf via le site **www.amay.be** ou sur demande par mail à **communication@amay.be** I Chaussée Roosevelt 10 I ☎ 085 31 44 48

Mensuel d'information de la Commune d'Amay
Éditeur responsable :
le Collège communal

Commune d'Amay

Un passé plein d'avenir ... AMAY